

Ouvert toute l'année

# Les espaces Séminaires



Mimosa 1



Mimosa 2



Faidherbe 1



Faidherbe 2

Salle	Surface en m2	Mise en place possibles			
		Rectangle	U	Théâtre	Cocktails
Mimosa 1	18	8	--	--	--
Mimosa 2	35	16	14	20	30
Faidherbe 1	20	10	12	15	25
Faidherbe 2	100	24	24	60	80

Pour vos journées d'étude ou séminaires résidentiels, vous apprécierez nos salles de réunion parfaitement équipées de tableau, vidéoprojecteur, téléviseur, marqueurs et avec accès WIFI gratuit.

Parking privé 6 places (gratuit)

### Nos tarifs forfaitaires (pour l'année 2018)

- ✓ ½ journée : café d'accueil, 1 pause, menu, boissons, location, eau : 40 € / personne
- ✓ La journée : café d'accueil, 2 pauses, menu, boissons, location, eau : 50 € / personne
- ✓ Le tarif « résidentiel » est fourni sur devis

Nous vous accompagnons également dans le choix et la réservation d'activités extérieures (culturelles ou sportives).

*Nos conditions générales de vente (voir document joint)*



N'hésitez pas à vous renseigner à la réception



# Conditions générales de vente Prestations « Séminaires »



Les conditions générales de vente précisent les conditions de mise à disposition des salles pour des séminaires, conférences, conférences de presse.

## Article 1 : Nature de la manifestation

La nature de la manifestation sera conforme à celle figurant dans les demandes et confirmations de réservation. Sont exclues les manifestations à caractère politique, religieux ou militant ainsi que toutes manifestations susceptibles de provoquer controverses ou troubles publics.

## Article 2 : Nature des prestations et conditions financières

Les tarifs et les conditions de location sont ceux stipulés dans le devis dûment signé par le preneur et les conditions générales de vente. La location comprend la salle souhaitée, avec la fourniture du mobilier installé selon les souhaits du preneur, la fourniture de l'Internet, électricité, chauffage ou climatisation).

## Article 3 : Durée et horaires de la manifestation

La durée du séminaire sera conforme aux horaires convenus au moment de la réservation. La prise de possession et la libération de l'espace loué devront intervenir dans le créneau horaire convenu. Pour tout dépassement d'horaires non prévu, un supplément sera facturé. Ces dépassements ne sont accordables qu'en fonction des disponibilités.

## Article 4 : Dépôts de matériels

En cas de dépôt de matériels avant ou après la location, ceux-ci restent sous la responsabilité du client. La reprise de votre matériel doit s'effectuer immédiatement après son utilisation.

## Article 5 : interdiction de fumer et vapoter

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et la loi du 1er janvier 2008, nous rappelons qu'il est interdit de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif.

## Article 6 : Confirmation des réservations

Une réservation sera considérée comme ferme et définitive par retour du devis signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », ainsi que la réception d'un acompte de 30% du montant de location de la salle. Le solde sera à régler sous 8 jours à réception de facture.

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € selon l'article D. 441-5 du code du commerce

## Article 7 : Annulation de la réservation

En cas d'annulation de la location et quelle qu'en soit la cause, L'Hironnelle conservera en guise de frais d'annulation :

- Plus de 25 jours ouvrés avant la réservation : somme due = aucun frais
- Entre 11 et 25 jours ouvrés avant la réservation : somme due = 60% du devis
- Entre 0 et 10 jours ouvrés avant la réservation : somme due = 100% du devis

En cas d'annulation des prestations alimentaires et quelle qu'en soit la cause, L'Hirondelle conservera l'intégralité des sommes perçues.

#### Article 8 : Nombre de participants

Le nombre de personnes indiqué pour chacune des salles ne doit pas être dépassé pour motif de sécurité.

#### Article 9 : Restitution de la salle

La salle mise à la disposition devra être restituée dans un état correct d'utilisation. En cas de salissures disproportionnées, L'Hirondelle se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage.

#### Article 10 : Acceptation des conditions de vente

Cette acceptation est liée à la signature du devis

#### Article 11 : Contestation

Toute contestation relative aux présentes prestations relève de la seule compétence des tribunaux de Lille.

